

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 21 février 2018 à 20 heures au centre communautaire de St-Siméon sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents:

Colette Dow	Maire	Shigawake
Genade Grenier	Maire	St-Godefroi
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Hazen Whittom	Maire	Canton de Hope
Stephen Chatterton	Maire	New Carlisle
Marie-Louis Bourdages	Maire	St-Elzéar
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Denis Gauthier	Maire	St-Siméon
Lise Castilloux	Maire	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Jacques Rivière	Maire suppléant	New Richmond
Gaétan Boudreau	Maire	Cascapédia-St-Jules

ainsi que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière et le personnel suivant de la MRC de Bonaventure: Mesdames Sylvie Chouinard, Lynn Fortin, Mélissa Bélanger, messieurs Gaétan Bélair, Dany Voyer, Sébastien Cayouette et François Bujold.

Absent: Régent Bastien, maire de Paspébiac

- OUVERTURE DE LA SÉANCE -

Les membres présents forment quorum. Le préfet procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION 2018-02-44 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour suivant soit adopté:

- 1.- Adoption du procès-verbal;
- 2.- Adoption des comptes à payer;
- 3.- Correspondance;
- 4.- Centre de ski Pin Rouge;
- 5.- Aménagement
- 6.- Forêt
- 7.- Développement économique, social et communautaire;
- 8.- Autres points
 - 8.1 Reconduction de l'enveloppe budgétaire FDT pour les festivals et événements locaux des municipalités
 - 8.2 Formation d'un comité pour le développement de la zone agricole
 - 8.3 Résolution mandat au comité administratif
- 9.- Période de questions
- 10.- Clôture de l'assemblée

Point 1.- Adoption du procès-verbal

RÉSOLUTION 2018-02-45 Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2018

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018 du conseil de la MRC de Bonaventure soit adopté tel que lu.

Point 2.- Adoption des comptes à payer

RÉSOLUTION 2018-02-46 Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 01 décembre au 31 décembre 2017 visant le paiement des dépenses au montant de 893 138,50\$ et du 01 janvier au 31 janvier 2018 visant le paiement des dépenses au montant de 117 231,74\$.

Point 3.- Correspondance

La correspondance étant acheminée aux maires avant la séance du conseil, les maires ont pris connaissance de celle-ci. La résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION 2018-02-47 Demande de la MRC de Bonaventure à l'effet d'obtenir de la SOPFIM des arrosages contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur les lots intramunicipaux

CONSIDÉRANT l'épidémie de la TBE est en forte progression dans la région Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure paie annuellement des cotisations à la SOPFIM qui sont en relation directe avec les TPI;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure est totalement en droit de s'attendre à obtenir les services de la SOPFIM contre l'infestation de la TBE qui menace grandement notre territoire;

CONSIDÉRANT que les lots forestiers sur TPI sont fragmentés, de petites superficies et enclavés en forêt privée;

CONSIDÉRANT que les paramètres d'arrosage qui s'appliquent aux TPI sont ceux de la forêt publique et rend très difficile, voire impossible, l'admissibilité aux arrosages pour les TPI;

CONSIDÉRANT qu'il est de première importance de protéger les investissements réalisés dans le passé (exemples: plantations de 25 à 40 ans, peuplements de 30 ans ayant bénéficié d'éclaircies pré-commerciales, etc...);

CONSIDÉRANT l'importance de la sauvegarde de la ressource forestière qu'elle soit de nature publique ou privée;

CONSIDÉRANT les motifs exposés précédemment et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure demande au MFFP:

- 1) D'appliquer des paramètres d'admissibilité à l'arrosage contre les TBE de la forêt privée aux lots intramunicipaux;
- 2) D'intégrer les lots intramunicipaux dans sa planification d'arrosage lorsqu'elle interviendra dans la région (programmation, plan de vol, etc...).

RÉSOLUTION 2018-02-47-1 Financement des activités de reboisement des sites récoltés en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée

CONSIDÉRANT QU'une importante épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette affecte les forêts privées de la région;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux boisés de la MRC sont vulnérables à l'insecte;

CONSIDÉRANT QUE l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette nécessite la récolte des peuplements forestiers vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette aura un impact sur la possibilité de récolte forestière future du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la récolte forestière en forêt privée et sa transformation sont importantes pour l'économie régionale;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en sylviculture et en reboisement sont des moyens d'atténuer les impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur la possibilité de récolte forestière en assurant un retour rapide à un capital forestier en croissance;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées existants ne suffisent plus aux besoins pour financer les activités de reboisement des sites récoltés en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure appuie le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir l'aide nécessaire pour atténuer les impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée.

Point 4.- Centre de ski Pin Rouge

RÉSOLUTION 2018-02-48 Aide financière à la Station Touristique Pin Rouge

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure accorde à la Station touristique Pin Rouge une subvention équivalente au montant des taxes dues pour l'année 2018. Cette subvention est conditionnelle au paiement des taxes foncières pour l'année 2018 et sera versée immédiatement après le paiement de celles-ci.

Point 5.- Aménagement

Monsieur Gaétan Bélair, aménagiste présente les dossiers d'aménagement du territoire.

RÉSOLUTION 2018-02-49 Financement de la construction d'un chemin d'accès au bloc STE-1 sur les TPI du territoire de la MRC de Bonaventure dans la municipalité de St-Elzéar

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 422-2018 adoptée en rapport avec ce dossier par les membres du Comité aviseur forestier de la MRC de Bonaventure lors de la réunion tenue le 30 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure autorise le financement de la construction d'un chemin d'une longueur approximative de 1,3 kilomètres pour donner accès au bloc STE-1 des TPI du territoire de la MRC de Bonaventure dans la municipalité de St-Elzéar.

RÉSOLUTION 2018-02-50

Avis du conseil de la MRC de Bonaventure concernant une demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le territoire de la zone agricole protégée de la municipalité de Caplan

CONSIDÉRANT la demande adressée à la MRC de Bonaventure par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Bonaventure adopte la présente recommandation en vertu des critères 1, 2 et 3 de l'article 62 de la LPTAQ ce, tel que détaillé à l'annexe A (ci-jointe) de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure avise la commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec:

- 1.- qu'il appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, présentée par le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec, d'une superficie de 0,6 hectare nécessaire au remplacement du ponceau numéro 157627 dans la municipalité de Caplan;
- 2.- qu'il renonce aux délais prescrits par la Loi concernant les droits d'avis pour l'analyse de la demande et au délai de l'audition du dossier;
- 3.- qu'il informe la Commission que cette demande n'entre pas en conflit avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ainsi qu'avec les dispositions contenues de son Document complémentaire.

RÉSOLUTION 2018-02-51

Adhésion de la MRC de Bonaventure au service regroupé ARTERRE des 5 MRC de la Gaspésie administré par l'UPA Gaspésie

CONSIDÉRANT la concertation des 5 MRC de la Gaspésie de mettre sur pied un service " ARTERRE Gaspésie " administré par l'UPA Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure adhère au service " ARTERRE Gaspésie " pour un montant maximal de 10 000\$ par année (pour une période de 3 ans) aux conditions suivantes:

- Acceptation du projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
- Participation des cinq (5) MRC de la Gaspésie.

Note: La participation financière de la MRC de 10 000\$ proviendra du Fonds de développement des territoires.

Point 6.- Forêt

RÉSOLUTION 2018-02-52 Contrat pour la mise à jour des règles de fonctionnement de la TGIRT

CONSIDÉRANT que les règles de fonctionnement et de composition des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Gaspésie, dont la MRC de Bonaventure, est gestionnaire, n'ont pas été mises à jour depuis leur élaboration en 2011 et qu'elles ne répondent plus à la réalité actuelle;

CONSIDÉRANT que la firme Activa Environnement dont le siège social est situé à New Richmond avait préparé la version initiale des règles de fonctionnement des TGIRT de la Gaspésie et est par conséquent très au fait de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure, en tant que gestionnaire de la TGIRT, contracte Activa Environnement pour le mandat de mise à jour des règles de fonctionnement des TGIRT de la Gaspésie au montant de 4 990\$.

RÉSOLUTION 2018-02-53 Dépôt du rapport final du projet de colloque sur l'industrie forestière gaspésienne réalisé grâce à l'appui Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a soutenu la réalisation du Colloque sur l'industrie forestière qui s'est tenu à New Richmond le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le projet a obtenu un financement de 4 445\$ du FARR:

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière qui encadre le FARR indique que le bénéficiaire doit remettre au MAMOT un rapport final exposant le degré d'atteinte des cibles;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure adopte le rapport final portant sur le colloque sur l'industrie forestière gaspésienne réalisé grâce au financement auprès du FARR afin que ce rapport soit déposé au MAMOT.

Point 7.- Développement économique, social et communautaire

RÉSOLUTION 2018-02-54 Nomination pour siéger au comité de soutien aux travailleurs autonomes STA

IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que madame Micheline Brière soit désignée pour siéger au comité de soutien aux travailleurs autonomes STA de la MRC de

Bonaventure.

**RÉSOLUTION 2018-02-55 Nomination pour siéger au comité
d'investissement FLI et FLS**

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que madame Chantale Bourdages soit désignée pour siéger au comité d'investissement FLI et FLS de la MRC de Bonaventure.

**RÉSOLUTION 2018-02-56 Autorisation signature entente de
services
Ressources Entreprises**

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure autorise madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer une entente de services avec Ressources Entreprises, services d'information d'affaires dont l'objet consiste en la recherche d'information de marché. L'entente est d'une durée de douze (12) mois débutant le 1^{er} mars 2018 et se terminant le 28 février 2019 pour un montant total de 1 375\$.

Point 8.- Autres points

**Point 8.1- Reconduction de l'enveloppe budgétaire FDT pour les
festivals et événements locaux des municipalités**

**RÉSOLUTION 2018-02-57 Reconduction de l'enveloppe
budgétaire FDT pour les festivals et
événements locaux des municipalités**

CONSIDÉRANT qu'en 2017, un montant de 52 000\$, soit 4000\$ / municipalité avait été réservé pour des demandes de subvention dans le volet " Festivals et événements locaux " dans le Fonds de développement des municipalités selon les critères suivants:

- Maximum de 4000\$ par municipalité
- Engagement de la municipalité d'accorder au festival ciblé le même montant en argent que celui demandé au FDT
- Avoir des objectifs clairs quant à l'organisation du festival ou de l'événement

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC reconduit pour l'année 2018 cette enveloppe budgétaire de 4000\$ / municipalité provenant du FDT pour la tenue de festivals et événements locaux.

**Point 8.2 Formation d'un comité pour le développement de la zone
agricole**

**RÉSOLUTION 2018-02-58 Formation d'un comité Plan de
développement de la zone agricole**

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure forme un comité pour le plan de développement de la zone agricole qui sera composé des membres suivants: le préfet, monsieur Éric Dubé, les deux représentants du CCA: messieurs Denis Gauthier et Gérard Porlier ainsi que madame Lise Castilloux et monsieur Roch Audet.

Point 8.3 Résolution mandat au comité administratif

RÉSOLUTION 2018-02-59 Mandat au comité administratif

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC donne le mandat au comité administratif pour approuver par résolution l'émission des certificats de conformité modifiant les règlements d'urbanisme des municipalités locales suite à la recommandation de conformité émise par l'aménagiste monsieur Gaétan Bélair.

Point 9.- Période de questions

Aucune question.

Point 10.- Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages que l'assemblée soit levée.

En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

.....
Eric Dubé, préfet

.....
Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière